

La paix d'Angleur, conclue en 1313, un an après la Male-Saint-Martin, stipula « qu'à l'avenir nul ne pourrait être membre du Conseil de la ville s'il ne faisait partie d'un corps de métier ». C'était un sérieux avantage reconnu à la bourgeoisie.

Plus tard, Adolphe de la Marck, à la suite de troubles graves qui s'étaient produits entre la noblesse et le peuple, promulgua la paix de Fexhe et institua le Tribunal des XXII.

La première assurait à tous égale justice et obligeait l'évêque à consulter les États, c'est-à-dire la noblesse, le clergé et la bourgeoisie, lorsqu'il voudrait apporter des changements aux lois du pays. Quant au Tribunal des XXII, c'était une assemblée composée de quatorze députés des villes, quatre de la noblesse et quatre du clergé, qui avait la décision suprême sur les affaires extérieures.

Le commerce de Liège, grâce à tous les privilèges accordés aux corporations, s'était développé extraordinairement; les draps, les armes, les bois de construction, la houille, le fer, les dinanderies ou batteries de cuivre si recherchées que l'on fabriquait à Dinant, formaient d'importantes sources de richesse pour le pays.

Les métiers, régulièrement constitués dès la fin du XIII^e siècle, avaient chacun leur bannière représentant d'un côté les insignes professionnels, de l'autre le Perron liégeois, colonne édiflée sur des marches de pierre, que l'on avait élevée sur la Grand'Place et d'où l'on haranguait le peuple. Le Perron était considéré comme le symbole des libertés communales.





La démocratie finit par être omnipotente à Liège, et la noblesse se trouva bientôt complètement effacée ; mais en même temps l'autorité même du prince s'affaiblissait et de grands malheurs allaient fondre sur la fière cité liégeoise.

Aussi conserve-t-elle un ressentiment farouche contre l'auteur de ses maux et le désigne-t-elle à la postérité sous le nom de Jean sans Pitié.

Investi de l'évêché, Jean de Bavière n'avait pas même reçu les ordres ecclésiastiques. Ce prince, tout jeune encore, violent et hautain, astucieux et avide, se fit haïr de ses nouveaux sujets, qui ne tardèrent point à entrer en révolte ouverte et à le chasser de la ville.

Mais Jean invoqua l'appui de son frère Guillaume IV, comte de Hainaut, et de son beau-frère le duc de Bourgogne Jean sans Peur. Une nombreuse armée s'avança vers les rebelles, qui vinrent à sa rencontre au nombre de trente-deux mille hommes des milices communales.

La bataille se livra dans la plaine d'Othée (1408). Malgré la bravoure des Liégeois, ils succombèrent sous le choc de leurs adversaires, et leur défaite fut suivie d'exécutions sanglantes que Jean de Bavière ordonna en rentrant dans la cité en deuil. Il fit table rase de tous les privilèges des habitants.

Jean, qui n'avait pas reçu la consécration épiscopale et qui ne tenait d'ailleurs qu'aux riches revenus de sa charge, abandonna par la suite l'évêché de Liège pour tenter d'enlever à sa nièce, Jacqueline de Bavière, l'héritage paternel et s'assurer d'autres seigneuries.

Ses successeurs remirent leurs sujets en possession de leurs libertés. Néanmoins, Liège avait reçu un rude coup, qui devait être suivi d'autres désastres. Nous en parlerons dans l'histoire de la domination bourguignonne.

L'intervention des princes de cette maison dans les affaires de la principauté, fut bien funeste pour Liège ; mais si cette vaillante commune eut à subir d'effroyables chocs, le petit État liégeois continua pourtant à être indépendant et à vivre de sa vie particulière, alors même que les autres provinces belges subissaient le joug étranger. Nous le verrons toujours administré par ses princes-évêques jusqu'à la grande révolution française, à la fin du xviii^e siècle.

CENT
RÉCITS
PAR
WENDELEN

LEBÈGUE & C^{ie}
BRUXELLES



L'UNION FAIT LA FORCE



ORIGINES, DESCRIPTION ET HISTOIRE
DES
PRINCIPALES VILLES DE LA BELGIQUE

CENT
RÉCITS
D'HISTOIRE NATIONALE
PAR
M. WENDELEN



J. LEBÈGUE & C^{ie} ÉDITEURS
BRUXELLES



COLLECTION NATIONALE



CENT RÉCITS

D'HISTOIRE NATIONALE

PAR

M. WENDELEN

ILLUSTRÉ DE NOMBREUSES GRAVURES



BRUXELLES

J. LEBÈGUE ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

46, RUE DE LA MADELEINE, 46

